

Gerhard ULRICH

Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges - 0041 21 801 22 88
catharsisgu@gmail.com

Morges, le 03.02.17



Ulrich MEYER

Président du Tribunal fédéral
1000 Lausanne 14

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_schneider_ZH_regle_390000.pdf

cc :

Erhard KELLER, architecte ETHZ, Av. de Milan 30, 1007 Lausanne - 079 874 35 50

Victime de la corruption et des escroqueries du juge fédéral **R.M. SCHNEIDER**

Doris LEUTHARD, Présidente de la Confédération

Tous les autres Conseillers fédéraux avec leurs épouses

Tous les Conseillers nationaux/Conseillers d'Etat joignables par e-mail

A environ 200 journalistes – A qui de droit

Requête de reconsidération

ATF IB_484/2016 du 11.01.17, notifié le 24.01.17

A vous, MEYER,

Cet arrêt a été rendu par les «juges» fédéraux Thomas MERKLI, Ivo EUSEBIO et François CHAIX, amplement fichés dans notre banque de données :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_merkli-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_eusebio-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_chaix-f.pdf

*Comme tous les «juges» fédéraux, ils sont des récidivistes en matière de fraudes judiciaires. Précisons que nous connaissons à peine le 1% de leurs magouilles. Il n'y a donc rien d'étonnant que ces individus aient rejeté mon recours du 21.12.16 dans un temps record d'à peine 10 jours, nonobstant fêtes de fin d'année, car ils risquent eux-mêmes d'être sanctionnés un jour pour les violations de leurs devoirs. En passant, ils ont traité eux-mêmes ma requête de récusation de tous les «juges» fédéraux, motivée par mes démarches du 23.11.23 et 18.12.16 au sujet de leur ancien collègue corrompu et escroc **Max Roland SCHNEIDER**. Etre juge et partie est inconcevable.*

*MERKLI et consorts prétendent que je n'aurais pas indiqué dans mon recours les faits reprochés à l'ancien «juge» fédéral **SCHNEIDER**, alors que le monde entier peut vérifier le contraire en consultant ce lien :*

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_schneider-f.pdf

*Selon eux, j'aurais dû produire des hard copies à mes frais – comme je l'ai fait à maintes reprises dans le passé. Elles m'auraient été retournées pour laisser les archives de Mon Repos vides (falsification de l'Histoire). Le test de la plausibilité de la culpabilité de **SCHNEIDER** a été réalisé depuis longtemps par la chambre noire de la nation elle-même:*

*Dans le cadre de la procédure pénale fédérale URA VU.2004.48, initiée en vain par 8 «juges» fédéraux contre le soussigné, l'Office des juges d'instruction fédéraux convoqua en 2005 l'architecte Erhard KELLER comme personne de renseignement. Il confirma point par point l'exactitude de mes dénonciations de **SCHNEIDER**. Puisque ce témoignage fut indésirable, on l'escamota dans un dossier parallèle ne laissant aucune trace dans le dossier URA VU.2004.48. Il va de soi que ceci viole de manière crasse l'Etat de droit.*

Pour cette raison, je sou mets cette requête de reconsidération avec la requête d'annulation pure et simple de l'ATF 1B_484/2016 du 11.01.17 (annexe 1). Je joins le corpus delicti, c'est-à-dire la lettre de la Zurich compagnie d'assurance du 20.10.01, confirmant le versement à SCHNEIDER le 15.09.92 de CHF 390'000 net (annexe 2), alors que ses copains du TF, ignorant ce fait, avec la participation d'un certain MERKLI, ne lui avaient octroyé par ATF 4C.118/1998 du 27.06.2000 qu'une somme de CHF 93'694 sous déduction de CHF 19'562 d'honoraires d'architecte non payés dans cette affaire (annexe 3).

*Ces honoraires, n'ayant jamais été payés, ont été escroqués par **SCHNEIDER**, en recourant aux astuces. La différence entre CHF 390'000 et 93'694 est à assimiler à de la corruption, dont **SCHNEIDER** s'est rendu coupable.*

*Il ne s'agit nullement de pièces nouvelles, puisque ces mêmes pièces ont été produites en hard copies à maintes reprises aux autorités. Pour le surplus, le dossier honteux de **SCHNEIDER** est publié intégralement sur le Web. Pour vérifier le bienfondé de mes dénonciations de ce criminel, les autorités n'ont qu'à prendre contact avec sa victime, l'architecte KELLER au 079 874 35 50.*

Cette requête vous est adressée en tant que dépositaire, car vous aussi, vous avez tout intérêt à «délinquer», c'est-à-dire d'ignorer ce corpus delicti et ma récusation de tous les juges fédéraux.

A vous, MEYER

Gerhard Ulrich

Annexes : mentionnées